

Acquisition d'un bien immobilier et protection

Par DUBOSCQ PATRICIA, le 15/06/2018 à 17:56

Bonjour. Mon futur conjoint et moi-même allons nous rendre acquéreur d'un bien immobilier que nous souhaitons protéger dans le cas du décès de l'un ou de l'autre. Nous avions pensé faire un contrat de mariage comprenant une clause de préciput mais étant donné que nous avons des enfants issus de mariages précédents, ils peuvent bénéficier d'une clause de retranchement. Nous conseillez-vous tout de même cette procédure ? Je vous en remercie par avance.

Par Visiteur, le 15/06/2018 à 23:35

Bonjour

Faites une simple donation d'usufruit au dernier vivant, le survivant d'entre vous aura la propriété de sa part et l'usufruit de la part du défunt.

Par **DUBOSCQ PATRICIA**, le 17/06/2018 à 22:15

Merci pour votre réponse. Cordialement